

*Rapports de comités*

● (1110)

**M. Derek Blackburn (Brant):** Monsieur le Président, j'invoque à mon tour l'article 106 du Règlement afin de présenter une pétition semblable à la précédente.

La pétition porte les signatures de nombreuses personnes du sud-ouest de l'Ontario qui déplorent amèrement l'absence de normes nationales du projet de loi gouvernemental sur les garderies. Les pétitionnaires affirment, enfin, que le projet de loi sur les services de garde des enfants ne sert pas au mieux les intérêts des enfants, des femmes ou des familles du Canada, et pour cette raison, ils demandent au gouvernement de le retirer sans plus tarder.

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition sur la question des garderies. Les signataires font état du besoin, pour les familles du Canada, de services de garde qui soient de première qualité, accessibles et abordables. Ils estiment que ce n'est pas le genre de services que prévoit la mesure législative dont les Communes sont saisies en ce moment.

Ils déclarent que cette mesure ne prévoit pas de normes nationales ni les conditions de financement nécessaires, qu'elle ne met pas à la portée des familles des services de garde de première qualité et que, par conséquent, elle ne répondra pas aux intérêts des jeunes enfants, des femmes et des familles du Canada. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de la retirer immédiatement.

## L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions. La première est signée par des habitants de Winnipeg, de Fort Whyte, d'Oak Bluff et de Sanford, au Manitoba, la deuxième par des habitants de Winnipeg et de Kamerno, et la troisième par des habitants de Medicine Hat, en Alberta.

Les signataires des trois pétitions font remarquer que le premier ministre (M. Mulroney) a promis, au cours des négociations bilatérales, que la souveraineté du Canada ne serait pas compromise. Ils signalent aussi que l'accord commercial proposé priverait le Canada de la liberté de déterminer son propre avenir économique et minerait notre capacité de bâtir une société distincte de celle des États-Unis.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de se dissoudre et de donner aux Canadiens la possibilité d'accepter ou de rejeter l'accord de libre-échange proposé à l'occasion d'élections générales.

## LA GARDE DES ENFANTS—ON DEMANDE LE RETRAIT DU PROJET DE LOI

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter, signée cette fois par des habitants de Sault-Sainte-Marie, de Gravenhurst, de

Huntsville et de Dundas, en Ontario. Ils signalent que, comme il a été souvent recommandé qu'on offre des services de garde d'enfants aux familles, le gouvernement du Canada doit présenter un projet de loi contenant des objectifs nationaux et décrivant les mécanismes nécessaires à la mise sur pied d'un système complet de garde d'enfants sans but lucratif, accessible à toutes les familles canadiennes. Ils exhortent le Parlement à retirer immédiatement le projet de loi sur les services de garde d'enfants.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de mes électeurs, conformément à l'article 106 du Règlement.

Les pétitionnaires estiment que le projet de loi sur les services de garde d'enfants ne contient ni des objectifs nationaux ni les modalités de financement nécessaires et qu'il n'assurera pas aux familles l'accès à des services de garde de haute qualité. Comme ils croient que ce projet de loi ne sert pas au mieux les intérêts des jeunes enfants, des femmes et des familles, ils demandent au gouvernement de le retirer immédiatement.

## LES RÉFUGIÉS—ON DEMANDE DE TRAITER LES DEMANDES AU PLUS TÔT

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter moi aussi une autre pétition au nom d'un certain nombre d'électeurs qui s'inquiètent du fait que le système actuel de traitement des demandes de statut de réfugié est débordé. Essentiellement, ils demandent au Parlement de prendre rapidement les mesures pour que les demandes de statut de réfugié soient examinées efficacement.

## L'ÉGALITÉ DE CHOIX EN CE QUI CONCERNE LA GARDE DES ENFANTS

**M. Paul Gagnon (Calgary-Nord):** Monsieur le Président, j'ai aussi le plaisir et le privilège de présenter une pétition signée par 47 Canadiens provenant principalement de la région de Olds et de Calgary, en Alberta.

Les pétitionnaires s'opposent à la mesure législative sur la garde des enfants. Ils soulignent qu'un grand nombre de Canadiens estiment que les deniers publics ne doivent pas servir à payer des services de garde des enfants, sauf dans les cas où il est démontré que les personnes ont besoin d'une aide financière, car il s'agit là d'une responsabilité parentale.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à agir pour éviter que le choix des services de garde soit limité par cette mesure et pour restaurer justice et équité en s'opposant à toute forme de programme national de garde des enfants qui n'offre pas les mêmes options à tout le monde, et en laissant aux parents, comme il se doit, le soin de décider dans quel service ils enverront leurs enfants.